Sylvain Codet

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1761

Né à Paris , le 8 août 1743

Mort à Rennes (Ille et Vilaine) , le 3 octobre 1837

Député à la Législative 1791
Conseiller à la Cour d'appel de Rennes

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le Confrère Sylvain Codet

M.M. 607, 9e catalogue, N. 402 =

Sylvain Codet, de Paris, reçu à Paris en 1761.

Mon catalogue =

Sylvain Codet, de Paris, entré à Paris en 1761.

MM 617 P 111 N 4437 =
Le confrère Sylvain Codet, laïc
né à Paris, 17 ans 1/2
fils de feu Sylvain Codet, avocat en Parlement et Marie Antoinette Hubert
humanités à Saumur et Provins
entré à Paris, le 13 , reçu le 23 janvier 1761
pension 300# et entretien

M.M. 612, N 1772 de ma copie =

Le confrère Sylvain Codet, laïc, né à Paris, 17 ans 1/2
fils de feu Sylvain Codet, avocat en Parlement et Marie Antoinette Hubert
Humanités à Saumur et Provins
Vêtu à Paris le 23 janvier 1761
paie 300# et son entretien.

M.M. 614, page 94, N. 652 =

Le Confrère Sylvain Codet, laïc, né à Paris, 17 ans 1/2
fils de feu Sylvain Codet, avocat et Marie Antoinette Hubert
Humanités à Saumur et Provins
entré à Paris le 13, vêtu le 23 janvier 1761
paie 300# et son entretien

T.S.V.P.

Robinet = Dict. de la Révolution I, p. 432 =

Sylvain Codet, homme de loi, législateur et magistrat
né à Paris le 8 août 1743 de Sylvain Codet, bourgeois de Paris, de demeures et qualités inconnues et absent et de Marie Antoinette Hubert
mort à Rennes (Ille et Vilaine) le 3 octobre 1837
était homme de loi à Rennes et devint officier municipal de cette ville
Le 2 sept. 1791 il fut élu député d'Ille et Vilaine à la Législative
Son mandat expiré, il reprit ses fonctions d'avocat à Rennes et en l'an IV fut nommé commissaire per le tribunal civil de Nantes et, après le 18 brumaire juge d'appel à la cour de Rennes
puis devint sous l'Empire, le 14 avril 1811, conseiller près la même cour
et fut mis à la retraite en 1813.

Robert et Cougny = Dict. des Parlementaires, T. II. p. 145 =

Sylvain Codet, député à l'Assemblée législative de 1791
né à Paris le 8 août 1743, mort à Rennes (Ille et Vilaine) le 22 octobre 1837
était fils d'un avocat au conseil du roi.
Avocat à Rennes, puis officier municipal en 1790, il fut élu, le 2 sept. 1791, député d'Ille et Vilaine à l'Assemblée législative, le 8me sur 10 (le procès verbal de l'élection ne dit ni le chiffre des voix, ni le nombre des votants).
Membre du comité de législation, Codet présenta, au nom de ce comité, un important rapport sur l'application de la loi des passeports. La discussion de ce rapport occupa plusieurs séances. Codet exposa que le comité avait cru devoir distinguer 3 espèces de voyageurs : ceux qui, demeurant dans l'intérieur du royaume, voyagent pour leur plaisir. — ceux qui voyagent pour en sortir — et les étrangers qui y entrent pour y faire un séjour momentané. « Dans la crise où nous sommes, ajoutait-il, nous avons cru devoir provoquer une attention particulière des corps administratifs sur les étrangers ; car, s'il en est dont les intentions sont pures, il en est aussi beaucoup qui sont très suspects et qui se sont montrés très disposés à trahir les lois sacrées de l'hospitalité. Il faut donc les surveiller avec la plus scrupuleuse attention : leurs qualités étant indiquées sur leurs passeports, cette surveillance sera plus facile ; elle les suivra partout. »
Codet insista sur la partie pénale du travail du comité et sur les dispositions prises en vue de prévenir les complots des hommes suspects et mal intentionnés. Le rapport de Codet et son projet de décret furent approuvés, non sans avoir subi, article par article, un long et minutieux examen.
Après la session, il reprit sa place au barreau de Rennes, fut nommé, an IV, commissaire près le tribunal civil de Nantes ; puis, après le 18 brumaire, juge d'appel à la cour de Rennes.
Sous l'Empire, 14 avril 1811, il devint conseiller près la même Cour et fut mis à la retraite en 1813 avec le titre de conseiller honoraire

---